

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
votants	8
procuration	0

L'an deux mil vingt-deux le Jeudi 10 novembre à 20h00 le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 3 novembre 2022

Objet

N° 22/05/15

**REMBOURSEMENT
DU MONTANT
REGLE PAR LE
BUDGET TELESKI
POUR LA
LOCATION DES
BORNES DU
DOMAINE SKIABLE
DE LA POYA**

Présents Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET,

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance MADAME MARYVONNE ALVARD

La Régie d'exploitation des Remontées Mécaniques de la Poya à un contrat de leasing des bornes situées à l'entrée des téléskis avec la Compagnie du Mont-Blanc. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans, chaque année la Régie d'exploitation des Remontées Mécaniques de la Poya verse un loyer de 13 000€ à la Compagnie du Mont-Blanc pour cette location.

En 2021, le budget « Régie d'exploitation des Remontées Mécaniques de la Poya » n'avait pas la trésorerie suffisante pour régler le montant de la location annuelle, ce dernier a donc été payé par le budget annexe « Téléski ». Le budget « Régie d'exploitation des Remontées Mécaniques de la Poya » doit donc rembourser cette dépense au budget annexe « Téléski ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Autorise le remboursement de la somme de 13 000.00€ du budget « Régie d'exploitation des Remontées Mécaniques de la Poya » au budget annexe « Téléski »

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Madame la Trésorière de SALLANCHES

Délibération exécutoire le

Affichage en mairie de Vallorcine du
au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

La secrétaire de séance

Le Maire

Pour copie conforme

